

À Belle-Isle-en-Terre, le 15 mai 2020

Pesticides : Concertation ou pas, les chartes seront bidons

Eau et Rivières portait avec 6 autres ONG une procédure d'urgence devant le Conseil d'État. L'audience du 12 mai avait déjà permis le **retrait de 2 informations litigieuses** en ligne sur le site du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. **Le Conseil d'État a rendu, ce jour, son délibéré, défavorable** à notre demande d'annuler la circulaire du 3 février 2020 demandant aux Préfets d'entériner les chartes de bonnes pratiques sans concertation et permettre la réduction des distances de pulvérisation des pesticides à proximité des lieux habités.

Le Conseil d'État considère que les distances indiquées dans l'arrêté de décembre 2019 sont conformes aux recommandations de l'Anses qui s'appuie pour ses calculs à une exposition des riverains lorsqu'ils sont à leur domicile. Pas de raison donc, selon lui, de statuer sur ce point en période de confinement.

Par ailleurs, **les juges considèrent qu'appliquer des distances réduites n'est pas de « nature à présenter un risque imminent pour la santé ni à compromettre la concertation prévue »**.

C'est une **déception pour nos organisations**. Néanmoins, cela ne change pas l'avis d'Eau & Rivières de Bretagne sur ces chartes. À nos yeux, ce type de charte n'aura aucune valeur juridique. Aucune sanction ne pourrait être prise face à un applicateur de pesticides qui ne la respecterait pas.

La concertation du public a été ouverte en Bretagne présentant les projets de chartes départementales. Ces projets sont sans ambition. **Ils s'attachent uniquement à s'engager à respecter la réglementation en vigueur ; une réglementation pourtant déjà bien insuffisante.**

Pour notre association participer à cette concertation ne servirait qu'à cautionner la poursuite d'un système néfaste pour la santé et pour les écosystèmes. Qui plus est, nous avons déjà fait l'**amère expérience** de ce qu'était la concertation sur charte semblable en 2017. Après avoir participé à une réunion d'information et envoyé nos propositions de modifications, nous n'avons reçu aucune nouvelle de la Chambre d'agriculture régionale ; pas même le document final. Et bien évidemment aucune de nos propositions n'a été prise en compte.

Notre association va demander aux **préfets bretons de ne pas valider ses chartes si elles n'apportent aucunes réelles plus-values sanitaire et environnementale**. Notre Région mérite mieux que des chartes nivelant vers le bas les exigences de santé publique et de protection de l'environnement. Ces zones de non-traitement à proximité des habitations ne peuvent être selon nous que des mesures transitoires, **la seule ambition à avoir est la fin des pesticides.**

Contact presse :

Dominique LE GOUX, chargée de mission pesticides et santé : 06.88.01.19.25 et pesticides@eau-et-rivieres.org

Siège Social
2 rue de Crec'h Uguen 22810 Belle-Isle-en-Terre
Tél. : 02.96.43.08.39
www.eau-et-rivieres.org